



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration  
du 30 juin 2025

Délibération n° 5 du 30/06/2025

Autorisation de recourir à des vacataires

Délibération

Le conseil d'administration adopte la possibilité, pour le Crous, de recourir à des vacataires pour l'exercice de missions spécifiques et ponctuelles, à caractère discontinu.

Ces interventions, effectuées en dehors du plafond d'emplois autorisé, sont rémunérées à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire brut, déterminé en fonction du niveau de la mission exercée comme suit :

- Mission d'expertise, d'accompagnement ou d'audit : 40 €/heure
- Mission de niveau catégorie A : 25 €/heure
- Mission de niveau catégorie B : 17 €/heure
- Mission de niveau catégorie C : 13 €/heure

Vote

Ne prend pas part au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 20

Benoît Delaunay  
Recteur de la région académique Provence-  
Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités